PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9660 — Google/Fitbit)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 210/09)

1. Le 15 juin 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Google LLC («Google») (États-Unis),

— Fitbit, Inc («Fitbit») (États-Unis).

Google acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Fitbit.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Google: multinationale technologique active dans un large éventail de produits, notamment technologies de publicité en ligne, recherche sur l'internet, informatique en nuage, logiciels et matériel informatique. Entre autres produits et services, Google développe un système d'exploitation sous licence pour les montres intelligentes et une application forme et santé,

— Fitbit: développement, fabrication et distribution de dispositifs portables, de logiciels et de services dans le secteur de la santé et du bien-être. Sa gamme de dispositifs portables comprend des bracelets de fitness et des montres intelligentes. L'offre de logiciels et de services de Fitbit comporte un tableau de bord en ligne et une application mobile conçus pour être utilisés sur ses dispositifs portables.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9660 — Google/Fitbit

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE